

Du 9 janvier au 9 février 2023

AVIS D'ENQUÊTE **PUBLIQUE**

PROJET DE RÉVISION ALLÉGÉE N°2 DU PLAN LOCAL **D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi) DE LA** **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU THOUARSAIS**

Objet de l'enquête publique :

Par arrêté n°2022-057 en date du 6 décembre 2022, le Président la Communauté de Communes du Thouarsais a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de révision allégée n°2 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté de Communes du Thouarsais.

Cette révision allégée n°2 porte sur la délocalisation de l'entreprise SARGAM située sur la commune de Val-en-Vignes, commune déléguée de Cersay à proximité de l'entreprise SOTHOFERM située sur la commune de Thouars, commune déléguée de Mauzé-Thouarsais.

Date de l'enquête publique :

L'enquête publique se déroulera

DU LUNDI 9 JANVIER 2023 à 9h00

AU JEUDI 9 FÉVRIER 2023 à 17h00

pendant une durée de 32 jours consécutifs.

Désignation du commissaire enquêteur

M. Jean-Yves LUCAS, retraité de la défense nationale, a été désigné commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif de Poitiers, par décision E22000117/86 du 21 octobre 2022.

Modalités d'organisation de l'enquête

Le dossier d'enquête publique sera consultable par le public :

- à la Communauté de Communes du Thouarsais, pôle Aménagement Durable du Territoire : 5 rue Anne Desrays 79100 THOUARS.
 - à la mairie de Val-En-Vignes - **Cersay** : 10 rue du Moulin 79290 VAL-EN-VIGNES.
 - à la mairie de Plaine-et-Vallées – **Oiron** : 3 place René Cassin 79100 PLAINE-ET-VALLÉES.
- sur le site Internet : <https://www.thouars-communaute.fr>, onglet « Aménagement » - Évolution en cours - Révision allégée n°2 - Enquête publique.

Un poste informatique est mis gratuitement à disposition du public à la Communauté de Communes du Thouarsais, pôle Aménagement Durable du Territoire, 5 rue Anne Desrays à Thouars pendant la durée de l'enquête publique, aux jours et heures d'ouverture de la Communauté de Communes du Thouarsais, pôle Aménagement Durable du Territoire.

Les observations éventuelles pourront :

- Être consignées sur les registres d'enquête publique ouverts à cet effet à la Communauté de Communes du Thouarsais, pôle Aménagement Durable du Territoire, à la mairie de Val-en-Vignes

commune déléguée de Cersay et à la mairie de Plaine-et-Vallées, commune déléguée de Oiron.

- Être adressées par écrit à Monsieur le commissaire enquêteur, à la Communauté de Communes du Thouarsais, pôle Aménagement Durable du Territoire, 5 rue Anne Desrays 79100 THOUARS,
- Être envoyées par voie électronique à l'adresse suivante : ep.revisionallegée2@thouars-communaute.fr

Transmission des pièces et demande d'informations

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête publique. De même toute information pourra être demandée auprès du pôle Aménagement Durable du Territoire au 05-49-66-68-68.

Permanences :

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public aux dates, lieux et heures suivantes :

- Le lundi 9 janvier 2023 de 9h00 à 12h00 à la mairie de Val-en-Vignes, commune déléguée de Cersay.
- Le mercredi 25 janvier 2023 de 14h00 à 17h00 à la mairie de Plaine-et-Vallées, commune déléguée de Oiron.
- Le jeudi 9 février 2023 de 14h00 à 17h00 à la Communauté de Communes du Thouarsais, pôle Aménagement Durable du Territoire.

Clôture de l'enquête publique, rapport et conclusions

La copie du rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur, seront tenues à disposition du public un mois après la clôture de l'enquête publique, à la Communauté de Communes du Thouarsais, pôle Aménagement du Territoire, à la mairie de Val-en-Vignes commune déléguée de Cersay, à la mairie de Plaine-et-Vallées commune déléguée de Oiron et sur le site Internet de la Communauté de Communes du Thouarsais pendant un an.

Évaluation environnementale

Le projet de révision allégée n°2 du PLUi de la Communauté de Communes du Thouarsais a fait l'objet d'une demande au cas par cas. Par décision MRAe n°2022DKNA137 en date du 8 juillet 2022, le projet de révision allégée n°2 du PLUi de la Communauté de Communes du Thouarsais n'est pas soumis à évaluation environnementale.

Suite de l'enquête publique

Après l'enquête publique, la révision allégée n°2 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) du Thouarsais, éventuellement modifiée pour tenir compte des remarques, avis, observations émis lors de l'enquête publique et du rapport et avis du commissaire enquêteur, sera approuvée par délibération du conseil communautaire.

